

MAIRIE DE GABIAN
Département de l'Hérault

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - LAVIT F.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : Monsieur SOULIE Ch.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Ch.

81/2023 - Renouvellement de l'adhésion au CCAS pluricommunal de Roujan

Monsieur le Maire explique au conseil que le centre communal d'action sociale de Roujan a mis en place un guichet unique clairement identifié par les partenaires institutionnels et les administrés ouvert aux administrés des communes voisines depuis le 1^{er} juillet 2012.

Une convention définit les modalités de ce partenariat, tant financières qu'organisationnelles.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Il demande au conseil de valider le renouvellement de l'adhésion de la commune de Gabian au CCAS pluricommunal de Roujan pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2026 et de l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le principe de renouvellement de l'adhésion au CCAS pluricommunal afin d'étendre les services mis en place par la commune de Roujan aux communes voisines

VALIDE la convention présentée par Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

